

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n°17/5.5/31-01/17

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 19-01-2018

Date de l'affichage : 24-01-2018

OBJET :

INFORMATION DES DECISIONS

PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

Rapporteur : Le Maire

SEANCE DU 31 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le TRENTE ET UN JANVIER à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

P. CATHALA à P. MAUMEJEAN

G. BER A F. LABARUSSIAS

A. JACINTO à C. BONATO

Secrétaire de séance : A. MOLLUNA

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- n° 2017-60 qui attribue le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet RICHARD et FONTAINE – Travaux de rénovation de l'Hostellerie des Remparts.
- n° 2017-61 qui retient l'Etablissement COLAS MIDI MEDITERRANEE sis à Marguerittes, pour le marché à bons de commande, travaux d'entretien et d'aménagement VRD.
- n° 2017-62 qui concède à M. Alain VIVIER une case dans le columbarium pour trente ans moyennant la somme de 735 €.
- n° 2017-63 qui, dans le cadre de la réhabilitation de la Chapelle des Capucins, retient les offres économiquement les plus avantageuses pour les différents lots.
- n° 2017-64 qui modifie la régie générale de recettes qui sera installée dans les locaux de la DEJE – Bd Gambetta.
- n° 2017-65 qui modifie la régie générale d'avances qui sera installée dans les locaux de la DEJE – Bd Gambetta.
- n° 2017-66 qui supprime des sous régies d'avances
- n° 2017-67 qui modifie la sous régie de recettes Occupation du Domaine Public.

- n° 2017-68 qui autorise Mme Josiane ROUX à restituer à titre gratuit à un défunt une concession funéraire, vide de tout corps.
- n° 2017-69 qui concède à M. Henri SAUZET la concession funéraire restituée par Mme Josiane ROUX pour une durée de cinquante ans.
- n° 2017-70 qui attribue le marché à bons de commande à la Société AGENDA 30 dans le cadre de l'élaboration des diagnostics amiantes avant travaux de rénovation de l'Hostellerie des Remparts.
- n° 2018-01 qui concède à M. Joël TRINQUIER et Mme DUPLISSY une concession funéraire pour 50 ans moyennant la somme de 465 €.

Le Maire,
Pierre Maumejean

